

ENTRE AXES ARCHITECTURE

PRESTATIONS PROJETS DETAILS SYNTHESE ARCHITECTURALE CONTACT



Nous intervenons sur la construction, la réhabilitation, l'aménagement intérieur, d'édifices publics ou privés, à usage d'habitation, professionnel, industriel ou commercial.

A votre écoute et à partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'évolution possible de votre famille, ou de votre activité, nous vous aidons à définir votre projet : disposition des lieux, utilisation judicieuse des surfaces, organisation des volumes intérieurs, aspect extérieur, dans le respect de l'environnement, du site, du programme et du budget...

Le projet proposé sera toujours du sur mesure, compatible avec vos moyens financiers.

Le « coût global » induit par l'entretien futur et la maintenance du bâtiment fait partie des priorités de notre travail.

Afin de vous garantir la réduction des consommations énergétiques et la bonne performance thermique du bâtiment, nous nous engageons à concevoir des bâtiments passifs, respectant les normes environnementales existantes, voir à les dépasser (RT2020).

Nous sommes partenaire de **LHAB** (<http://www.lhab.fr>) pour la conception des solutions techniques et économiques, adaptées à chaque projet (systèmes constructifs, matériaux de construction, modes de production d'énergies), ainsi que pour le suivi des travaux.



Nous vous proposons des missions complètes ou partielles, pour vous accompagner dans votre projet:

1- ETUDES DE FAISABILITE:

Elles permettent de vérifier la faisabilité de votre projet du point de vue architectural et financier, ainsi que sa constructibilité au regard des règles d'urbanisme.

2- ETUDES PRELIMINAIRES ET AVANT-PROJET SOMMAIRE :

Si vous envisagez de faire construire, Nous étudions avec vous :

- le terrain, sa localisation, son environnement, sa topographie, les caractéristiques de son sous-sol, les servitudes qui lui sont attachées,

- le climat,
- Vos besoins

Si vous envisagez de transformer, de rénover, nous procédons au préalable à l'examen de l'état des locaux: l'ampleur des travaux et leur coût en dépendent.

La combinaison de ces différents renseignements nous permettra de vous faire une ou plusieurs propositions que l'on appelle « esquisse ».

3- L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Après la phase d'esquisse qui donne une première idée de ce que pourra être votre réalisation et de ce qu'elle vous coûtera, l'avant-projet définitif a pour objet de préciser la conception générale du projet.

C'est à ce stade de la conception que vous allez déterminer un parti général sur lequel le projet pourra être affiné.

4- LE DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE DECLARATION

PREALABLE, sera alors établi sur cette base.

Nous suivons l'instruction du dossier, fournissons les pièces manquantes si nécessaire, nous apportons sans délai les précisions demandées par la mairie ou l'un des services sollicités (EDF, Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture...)

Une fois le permis de construire obtenu, un contrat pour mission complète de maîtrise d'œuvre pourra être établie.

Nous procédons alors à la réalisation du projet de conception générale qui permettra de consulter les entreprises.

5- LES ETUDES DE PROJET DE CONCEPTION GENERALE ET DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES:

Le projet détaillé comprend tous les éléments (pièces écrites et pièces graphiques) qui permettront aux entreprises consultées de connaître les limites de leurs prestations et d'apprécier la nature, la quantité, la qualité de l'opération, et ainsi de vous faire des offres précises.

6- LA DIRECTION DES TRAVAUX

Une fois les marchés de travaux signés, vous nous confiez la direction générale des travaux :

- Nous organisons et dirigeons les réunions de chantier et en rédigeons les comptes rendus,

- Nous inspectons périodiquement le chantier et vérifions l'avancement des travaux, par corps d'état, et leur conformité avec les pièces du Marché travaux.
- Nous vous tenons régulièrement informé du déroulement des opérations,
- Nous vérifions les situations établies par les entreprises et vous proposons au vu de l'avancement des travaux, de verser les acomptes prévus aux contrats que vous avez signés avec elles.

7- LA RECEPTION DES TRAVAUX

Nous vous apportons complète assistance pour la réception des travaux et établissons les procès-verbaux ainsi que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.